

Accidents corporels de la circulation routière

Hauts-de-Seine 2005

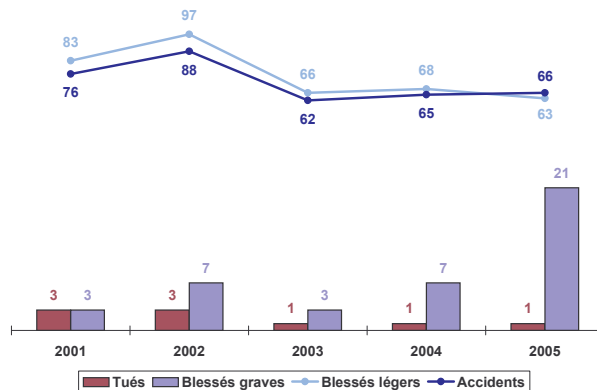
Ville de Clamart

Avvertissement : à partir de 2005, des définitions nouvelles des victimes sont entrées en vigueur.
blessé grave : victime hospitalisée plus de 24 heures, remplace victime hospitalisée plus de 6 jours
tué : victime décédée sur le coup ou dans les 30 jours, remplace victime décédée sur le coup ou dans les 6 jours.



Clamart

Bilan global



Nombre de tués par catégories d'usagers

	piéton	deux-roues	véhicule léger
2001	1	2	.
2002	1	.	2
2003	.	1	.
2004	.	1	.
2005	1	.	.

Accidents corporels de la circulation routière 2001 - 2005

Clamart

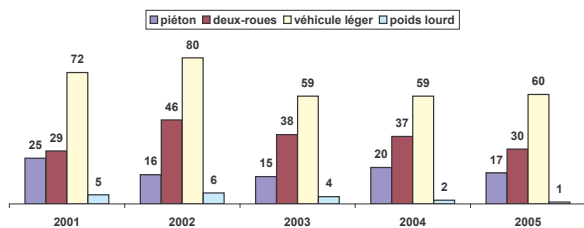
Typologie des conflits

	véhicule seul	piéton	vélo ou cyclo.	moto	V.L.	P.L. ou T.C.	plus de 2 véhicules
vélo ou cyclo.	.	1	.	.	4	.	.
moto	1	3	.	.	18	1	.
V.L.	3	13	4	18	14	.	.
P.L. ou T.C.	.	.	.	1	.	.	.
plus de 2 véhicules	8

Les principaux types de conflits

V.L. / piéton	20%
V.L. / deux-roues	33%
V.L. / V.L.	21%

Nombre d'accidents impliquant un :



Accidents corporels de la circulation routière 2001 - 2005

Clamart

Accidents par types de réseaux

		2001	2002	2003	2004	2005
Autoroutes et voies rapides	accidents	0	0	1	1	0
	tués	0	0	0	0	0
	blessés graves	0	0	0	1	0
	blessés légers	0	0	1	0	0
Routes nationales	accidents	8	8	0	3	7
	tués	1	0	0	0	1
	blessés graves	0	0	0	0	4
	blessés légers	9	9	0	4	7
Routes départementales	accidents	55	61	47	43	41
	tués	1	0	1	1	0
	blessés graves	3	3	3	5	11
	blessés légers	57	71	49	47	39
Voies communales	accidents	13	19	14	18	18
	tués	1	3	0	0	0
	blessés graves	0	4	0	1	6
	blessés légers	17	17	16	17	17

Nota : les accidents survenus à l'intersection de deux voies de catégories différentes sont affectés à la voie principale.

Pour tout renseignement, complémentaire s'adresser à la
Direction Départementale de l'Équipement
Cellule Départementale d'Exploitation et de Sécurité
41, rue Thiers - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT
Tél : 01 46 08 08 18 - Télécopie : 01 46 08 12 07

Accidents corporels de la circulation routière 2001 - 2005